



L'Union européenne et la **protection de la nature**



Commission européenne

L'Union européenne et la **protection de la nature**



Commission européenne

Direction générale de l'environnement

Cette publication est disponible gratuitement jusqu'à épuisement des stocks à l'adresse suivante:

Centre d'information (BU-9 0/II)
Direction générale de l'environnement
Commission européenne
B-1049 Bruxelles

Fax (32-2) 299 61 98
E-mail: ENV-PUBS@cec.eu.int

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2002

ISBN 92-894-1407-3

© Communautés européennes, 2002
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

Préface

Depuis près de 30 ans, la politique de l'Union européenne accorde une place croissante aux actions visant à protéger notre patrimoine naturel. En 1973, le premier programme d'action pour l'environnement est entré en vigueur. En avril 1979, la directive «oiseaux» a été la première réglementation communautaire destinée à préserver le milieu naturel, aussi bien pour notre génération que pour celles à venir.

Il est vrai qu'en 1951, les six nations fondatrices qui signèrent le traité de Paris et établirent la Communauté européenne du charbon et de l'acier s'intéressaient davantage au développement de ces secteurs industriels qu'à l'évaluation de leurs incidences sur l'environnement. Mais au début des années 70, le monde a pris conscience des dommages croissants que notre mode de vie moderne infligeait au milieu naturel et à ses ressources.

Depuis lors, la préservation des animaux, des oiseaux, des plantes et des paysages propres à notre région du monde fait partie intégrante du processus d'élaboration de la politique de l'Union européenne. On ne peut plus prendre de décisions concernant des questions cruciales telles que les transports, l'énergie et l'agriculture sans se préoccuper de leurs répercussions sur la faune et la flore sauvages et sur l'espace rural. Un grand nombre de citoyens de l'Union sont désormais conscients des menaces qui pèsent sur notre milieu naturel et font entendre leur voix par des demandes d'action aux niveaux local, national et européen.

Le territoire des quinze États membres de l'Union européenne s'étend du cercle arctique, au nord, jusqu'aux eaux chaudes de la Méditerranée, au sud. Des côtes atlantiques balayées par les vents jusqu'aux sommets alpins, le territoire de l'Union recouvre un vaste éventail d'habitats naturels, qui abritent une flore et une faune d'une étonnante diversité. Mais presque partout, cette diversité biologique, ou «biodiversité», est menacée. C'est pourquoi l'Union européenne a mis en place de nouveaux instruments plus efficaces — tant sur le plan juridique que sur le plan financier — pour protéger le milieu naturel.



Certaines personnes croient que la protection de la nature va forcément de pair avec une dégradation de leur niveau de vie, une régression de la croissance économique et une limitation de leur liberté individuelle de profiter du milieu naturel. L'Union européenne voit les choses différemment: son approche se fonde sur le fait que l'homme fait partie intégrante de la nature et que c'est en harmonie l'un avec l'autre qu'ils fonctionnent de manière optimale. Nous pensons que le respect de l'environnement peut améliorer la qualité de la vie des Européens, tout en stimulant des secteurs économiques tels que la sylviculture et le tourisme. La protection de la nature peut coexister avec les intérêts sociaux et économiques, mais nous devons pour ce faire défendre un «développement durable» — c'est-à-dire trouver des façons d'améliorer notre qualité de vie sans porter atteinte à l'environnement et sans léser les générations futures, pas plus que les populations des pays riches ou en développement.



L'Union européenne reconnaît qu'il est essentiel d'aider et d'impliquer les habitants au niveau local, à la «base», si l'on veut préserver les habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages. Mais l'Union peut aussi faire la différence. Tout d'abord, une législation à l'échelon européen fournit un cadre cohérent à l'intérieur duquel les autorités nationales et locales, les ONG et les différents défenseurs de l'environnement peuvent agir. Ensuite, les programmes de financement communautaires offrent un soutien essentiel aux initiatives visant à préserver la biodiversité.

La présente brochure décrit la stratégie de l'Union européenne en matière de protection de la nature.

Les enjeux de la protection de la nature

Les espèces et les habitats

Le territoire des quinze États membres de l'Union européenne recouvre la plus grande part de l'Europe occidentale, avec une superficie de plus de 3 millions de km² et une population de 370 millions d'habitants. Notre patrimoine naturel si riche comprend des formes de vie très diverses et des paysages d'une beauté naturelle impressionnante et contrastée. Il englobe plusieurs milliers de types d'habitats différents et abrite 150 espèces de mammifères, 520 espèces d'oiseaux, 180 espèces de reptiles et d'amphibiens, 150 espèces de poissons, 10 000 espèces de plantes et au moins 100 000 espèces d'invertébrés (').

Cependant, malgré l'amélioration des politiques de conservation menées dans les États membres, de nombreuses espèces connaissent un déclin rapide. Aujourd'hui, la moitié des mammifères et un tiers des espèces de reptiles, d'oiseaux et de poissons sont menacés. La pollution et la pêche constituent une grave menace pour des espèces marines telles que les phoques moines et les tortues. Des oiseaux comme le courlis à bec grêle sont si rares qu'ils risquent de s'éteindre, et même des espèces très répandues telles que l'alouette des champs et la fauvette des jardins connaissent un fort déclin de leurs populations. On compte aujourd'hui 3 000 espèces de plantes menacées — dont 27 sont menacées d'extinction.

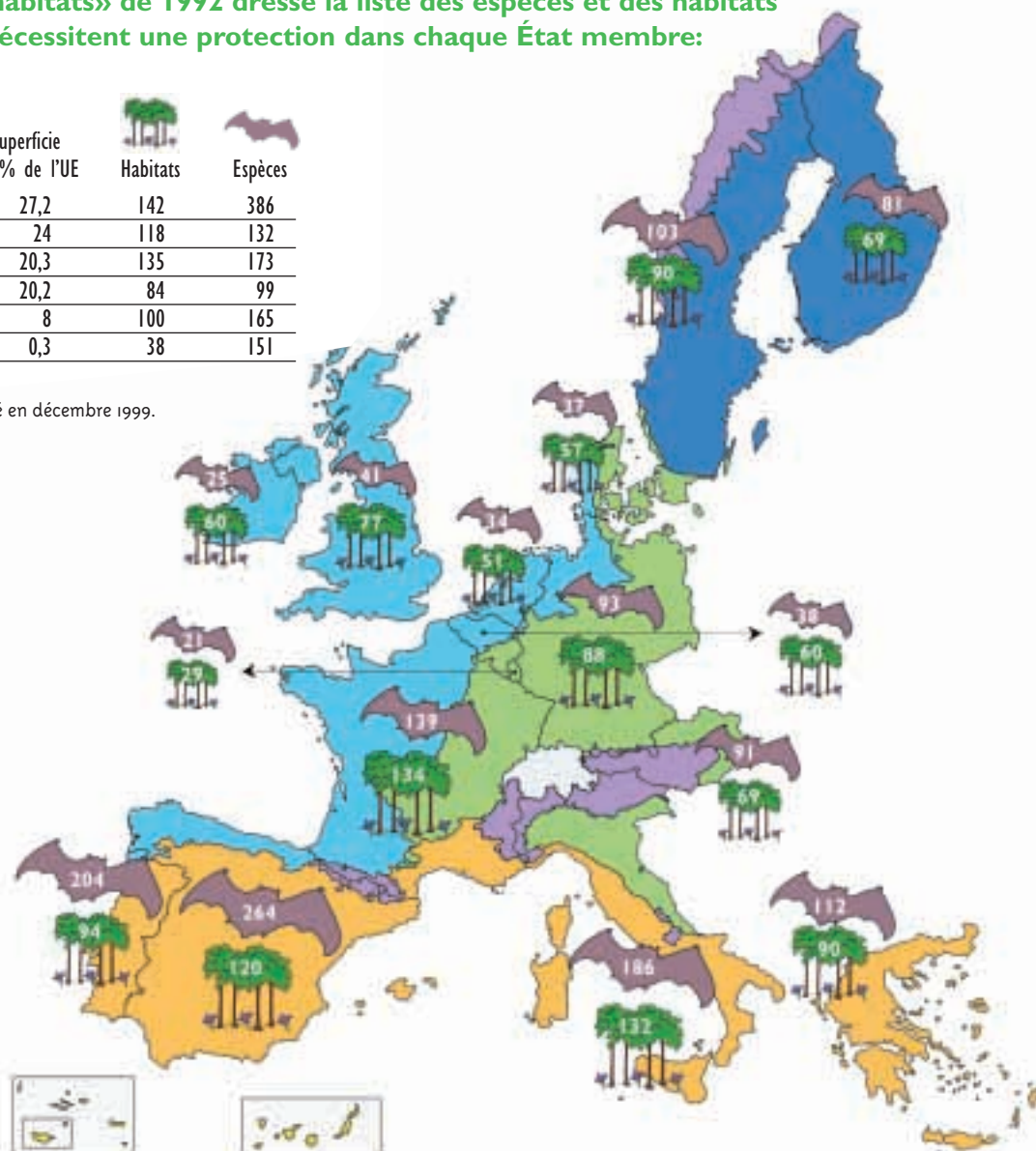
(') Chiffres fournis par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), Copenhague, 1995.



La directive «habitats» de 1992 dresse la liste des espèces et des habitats menacés qui nécessitent une protection dans chaque État membre:

Région biogéographique	Superficie en % de l'UE	Habitats	Espèces
Méditerranéenne	27,2	142	386
Atlantique	24	118	132
Continentale	20,3	135	173
Boréale	20,2	84	99
Alpine	8	100	165
Macaronésie	0,3	38	151

Source: CTE-CN actualisé en décembre 1999.



Nombre de ces espèces sont menacées en raison de la disparition de leurs habitats naturels. Au cours des dernières décennies, des activités humaines telles que l'agriculture, l'industrie et le tourisme ont conquis de vastes étendues de terres, faisant disparaître la faune sauvage indigène ou la confinant dans des territoires pauvres ou inadéquats. Les écosystèmes des rivières et les estuaires, qui abritent une flore et une faune très variées, ont subi de graves dommages sur l'ensemble du territoire européen. D'autres habitats importants disparaissent lentement. Les steppes des landes et les marais ont régressé de 60 à 90 %, et, au cours du siècle dernier, 75 % des dunes situées en France, en Italie et en Espagne ont disparu. Pendant des siècles, les pratiques agricoles traditionnelles ont permis de maintenir un environnement équilibré pour la faune et la flore sauvages. Des oiseaux tels que la crave à bec rouge trouvaient leur nourriture dans les pâturages, et la fenaison permettait de propager les populations d'herbes des champs. Mais ces modes de culture ont été remplacés par des méthodes intensives qui chassent ou détruisent les oiseaux, les animaux et les plantes sauvages.

La pollution

La pollution et les accidents dégradent également le milieu naturel. En décembre 1999, le pétrolier Erika coulait à 60 kilomètres des côtes françaises. Le pétrole qui s'est déversé du navire naufragé a pollué quelque 400 kilomètres de côtes bretonnes et a été préjudiciable ou fatal à un demi-million d'oiseaux de mer. Dans les pays d'Europe centrale et orientale sur le point de rejoindre l'Union européenne, l'héritage néfaste d'un développement industriel irresponsable





représente de plus grands risques encore pour la nature. En Roumanie, le déversement accidentel de cyanure provenant d'installations minières détenues par des intérêts australiens a contaminé en janvier 2002 des centaines de kilomètres de rivière, détruisant les écosystèmes et tuant plusieurs tonnes de poissons.

Chaque année, les Européens produisent des centaines de millions de tonnes de déchets, dont certains sont dangereux. Ces déchets occupent de l'espace et libèrent des polluants qui détériorent la qualité du sol, de l'eau et de l'air. Dans un même temps, notre demande en ressources naturelles telles que l'eau et le bois menace d'excéder les ressources disponibles. L'absence de planification en matière d'abattage des arbres entraîne la destruction de forêts, et la demande croissante d'eau douce — associée à l'érosion des sols — est à l'origine de la désertification de certaines régions méridionales. Le long du littoral, la surpêche décime les stocks de poissons. Toutes ces activités menacent les espèces sauvages et leurs habitats.

Le changement climatique

Le changement climatique représente une autre menace pour la flore et la faune indigènes d'Europe. En effet, il apparaît de plus en plus clairement que les activités humaines provoquent une accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et entraînent un réchauffement du climat planétaire. D'ici à 2100, les températures moyennes en Europe devraient connaître une hausse de 1 à 6 °C. S'il n'est pas maîtrisé, le rythme du changement climatique sera trop rapide pour que les espèces animales et végétales des différentes zones climatiques puissent s'y adapter ou migrer à temps. Les conséquences pour la faune et la flore sauvages pourraient s'avérer désastreuses.

Les organismes génétiquement modifiés

La libération d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement pourrait avoir des répercussions jusque-là inconnues sur la biodiversité.

Un intérêt commun

Puisque notre propre patrimoine naturel est exposé à tant de menaces différentes, il est dans notre propre intérêt de mettre un terme à ces dommages. Nous voulons que les générations à venir puissent elles aussi jouir de la beauté naturelle qui nous entoure. En outre, de nombreuses personnes ont une vie plus riche grâce aux activités de loisir en plein air — qu'il s'agisse d'observer les oiseaux, de pêcher, de faire de l'escalade, de la plongée sous-marine ou simplement de promener son chien. Une eau fraîche et un air pur sont essentiels à notre qualité de vie, et la pollution de ces éléments fondamentaux met en danger la santé des populations.

La conservation des principales ressources naturelles constitue également un enjeu économique important. Des forêts bien gérées favorisent la biodiversité, mais elles représentent également un actif économique à long terme. Des sols de bonne qualité sont non seulement indispensables à la croissance des espèces naturelles, mais aussi au succès des activités agricoles. Les zones côtières abritent un tiers de la population de l'Union européenne, ainsi que certains de ses habitats naturels les plus riches et les plus fragiles. La disparition de ces habitats en raison du surdéveloppement affecte également le bien-être des collectivités locales.

Surtout, la protection de la nature, loin de limiter la liberté des personnes, peut offrir de nouvelles possibilités pour le tourisme. Il s'agit en effet d'un des secteurs qui connaissent à l'heure actuelle la croissance la plus rapide à l'échelon mondial. Le tourisme génère environ 6 % du PIB européen et occupe une importante proportion de la main-d'œuvre. Par le passé, le «tourisme de masse» a été synonyme de dégradation de l'environnement, particulièrement dans les zones côtières et montagneuses. Mais comme de plus en plus de personnes jouissent d'un meilleur niveau de vie, associé à une réduction du temps de travail et à une retraite plus longue, on voit naître dans la population un désir croissant de vivre de nouvelles expériences telles que l'«écotourisme».



Charte du tourisme durable ⁽²⁾:

1. Respecter les capacités d'accueil
2. Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine
3. Préserver les ressources naturelles
4. Soutenir l'économie locale
5. Encourager la participation des populations locales
6. Développer un tourisme approprié de haute qualité
7. Rendre les espaces protégés accessibles à tous
8. Développer de nouvelles formes d'emploi
9. Encourager des comportements respectueux de l'environnement
10. Servir de modèle à d'autres secteurs d'activité et influencer leurs pratiques

(²) Pour plus de détails, contacter la Fédération des parcs naturels régionaux de France sur son site Internet (Isagaert@parcs-naturels-regionaux.tm.fr).

Les nouvelles initiatives qui se développent permettent désormais de réconcilier tourisme et milieu naturel et d'impliquer les communautés locales et les groupes d'intérêt. La charte européenne du tourisme durable, élaborée par la Fédération Europarc, est actuellement testée dans dix zones pilotes européennes.

L'élargissement

La conservation de la nature sera une question cruciale pour les pays candidats. Lorsque les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), Malte et Chypre rejoindront l'Union européenne, le territoire communautaire terrestre s'en trouvera augmenté de 58 % (34% sans la Turquie); or, nombre de paysages, de forêts et de parcs de ces pays sont encore intacts. L'élargissement enrichira ainsi la biodiversité de l'Union européenne: la population de loups, pour ne citer qu'elle, passera de 3 200 à 10 250 individus. Mais ces pays doivent aussi adopter de nouvelles normes pour protéger leur patrimoine naturel.



Sur le plan international

L'Union européenne et ses États membres ont pris des engagements internationaux en vue de protéger la nature, par la signature des conventions suivantes:

- convention Ramsar relative à la conservation des zones humides (1971);
- convention de Helsinki sur la mer Baltique (1974);
- convention de Barcelone sur la Méditerranée (1976);
- convention de Bonn sur les espèces migratrices (1979);
- convention de Berne sur la conservation de la faune européenne et des habitats naturels (1979);
- convention sur la protection des Alpes (1991).

Enfin, la plus importante est la convention de Rio, qui a mis en place en 1992 le principe du développement durable.



© Micheal O'Briain

Et l'Union européenne?

La conservation de la nature, comme tous les autres aspects de la protection de l'environnement, est une question qui ne peut trouver de réponse satisfaisante si elle est traitée de manière unilatérale par les différents pays. Elle concerne en effet de la même manière tous les citoyens de l'Union européenne. Les oiseaux migrateurs ne connaissent pas de frontières. Nombre d'habitats essentiels tels que les régions alpines ou les zones côtières chevauchent les frontières nationales, et la pollution qui survient dans une rivière ou un fleuve touche souvent plusieurs États. Pour cette raison, une approche contraignante à l'échelon européen est fondamentale si l'on veut préserver la nature de manière efficace.

L'Union européenne est toutefois consciente que des mesures pratiques doivent être prises sur le terrain, avec le soutien des populations locales et de leurs communautés. C'est pourquoi le droit communautaire de l'environnement respecte le principe de «subsidiarité» — qui consiste à laisser, dans la mesure du possible, les autorités nationales et locales décider de leurs priorités et gérer leurs programmes. Le rôle de l'Union européenne est de soutenir et de coordonner les initiatives, et de vérifier que les gouvernements respectent les obligations qui leur incombent.

Le traité de Maastricht, adopté en 1992, dispose que l'Union européenne doit intégrer la protection de l'environnement dans toutes ses politiques.



© Micheal O'Briain



L'article 6 du traité CE

«Les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de la Communauté [...], en particulier afin de promouvoir le développement durable.»

Cette approche d'«intégration» signifie que toutes les stratégies importantes de l'Union européenne, telles que la politique agricole commune ou les réseaux routiers ou ferroviaires transfrontaliers, doivent s'inscrire dans la perspective de la conservation des paysages et de la faune et flore sauvages. Les réformes de la PAC de 1992, par exemple, ont permis de réduire l'utilisation des engrais azotés et phosphorés respectivement de 25 et 30 %. L'Agenda 2000 a établi la protection de l'environnement comme un objectif important de la réforme de la PAC et a mis l'accent sur une agriculture intégrée alliant viabilité économique et respect de la nature. Des mesures agroenvironnementales ont été élaborées pour proposer des incitations financières aux agriculteurs qui offrent des services environnementaux ou qui adoptent des pratiques agricoles plus respectueuses de la nature.

Le droit européen

Les réglementations communautaires les plus importantes en matière de conservation de la nature sont la directive «oiseaux» (1979) et la directive «habitats» (1992).

La **directive «oiseaux»** concerne principalement la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages dans l'Union européenne. Elle répertorie 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Les États membres sont

Les principaux instruments communautaires de protection de la nature

- Recommandation de la Commission du 20 décembre 1974 relative à la protection des oiseaux et de leurs habitats (75/66/CEE)
- Directive du Conseil du 18 juillet 1978 concernant la qualité des eaux douces ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour être aptes à la vie des poissons (78/659/CEE)
- **Directive «oiseaux»**: directive du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (79/409/CEE)
- Règlement du Conseil du 20 janvier 1981 relatif à un régime commun applicable aux importations des produits issus de cétacés [(CEE) n° 348/81]
- Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (1981)
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1982)
- Directive du Conseil du 28 mars 1983 concernant l'importation dans les États membres de peaux de certains bébés-phoques et de produits dérivés (83/129/CEE)
- **Directive «habitats»**: directive du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (92/43/CEE)
- Règlement du Conseil du 23 juillet 1992 relatif à la protection des forêts dans la Communauté contre les incendies [(CEE) n° 2158/92]
- Décision de la Commission du 18 décembre 1996 concernant le formulaire d'information d'un site proposé comme site Natura 2000 (97/266/CE)
- Règlement du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce [(CE) n° 338/97]
- Directive du Conseil du 29 mars 1999 relative à la détention d'animaux sauvages dans un environnement zoologique (1999/22/CE)
- Règlement du Parlement européen et du Conseil du 7 novembre 2000 relatif à des mesures visant à promouvoir la conservation et la gestion durable des forêts tropicales et des autres forêts dans les pays en développement [(CE) n° 2494/2000]
- Règlement de la Commission du 30 janvier 2001 suspendant l'introduction dans la Communauté de spécimens de certaines espèces de faune et de flore sauvages [(CE) n° 191/2001]

© Micheal O'Briain



chargés de désigner des zones de protection spéciale, tout particulièrement pour la conservation des oiseaux migrateurs, qui représentent une richesse naturelle commune à tous les Européens.

Plus de 2 700 sites ont été classés en tant que zones de protection spéciale (ZPS); ils couvrent près de 7 % du territoire communautaire (soit plus de 219 000 km²). Il en résulte un redressement des populations de certaines espèces gravement menacées. Mais les mesures prises varient d'un pays à l'autre, et certains sites importants ne sont toujours pas protégés. Il y a encore beaucoup à faire avant que nous puissions disposer d'un réseau de ZPS capable de protéger pleinement les oiseaux les plus rares et les plus vulnérables d'Europe.

La **directive «habitats»** vise à protéger certaines espèces de faune et de flore sauvages ainsi que leur habitat. Les États membres doivent désigner des zones spéciales de conservation (ZSC) et mettre en place des plans de gestion associant leur conservation à long terme aux activités économiques et sociales des populations, en vue de développer une stratégie de développement durable.

Cette directive répertorie quelque 200 types d'habitats, 200 espèces animales et plus de 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Elle signale également les habitats et les espèces menacés d'extinction dans un avenir proche (tels que le carcajou et le phoque moine), qui nécessitent des mesures urgentes de protection.



© Micheal O'Briain

L'ensemble des ZPS et des ZSC forme le réseau **Natura 2000** — qui constitue la pierre angulaire de la politique de protection de l'environnement de l'Union européenne.

Natura 2000

La création du réseau Natura 2000 est la pierre angulaire de la politique communautaire de conservation de la nature. L'introduction de mesures efficaces de conservation des sites est une vaste entreprise, qui nécessite la participation de toutes les parties prenantes à l'échelon national et local, ainsi qu'une sélection stricte des sites au niveau communautaire.

Aujourd'hui, plus de 15 000 sites ont déjà été proposés, ce qui représente une superficie de plus de 420 000 km² (soit 15 % du territoire communautaire). Les États membres sont chargés de réaliser une évaluation scientifique des besoins nationaux de conservation et de dresser une liste des sites nécessitant une protection, sur la base de critères communs. La Commission européenne choisit alors les sites d'importance communautaire dans le cadre d'une consultation avec les administrations nationales, qui doivent les désigner en tant que ZSC d'ici à 2004 au plus tard. Les États membres doivent élaborer des plans ou des mesures de gestion pour la conservation de chaque site, mais ils sont libres de choisir les méthodes qu'ils utiliseront pour ce faire.

L'article 6 de la directive «habitats» fixe des principes importants en ce qui concerne la gestion des sites ainsi que l'équilibre entre la conservation de la nature et les exigences économiques, sociales et culturelles. Tout le propos de cette directive est de promouvoir le développement durable tout en protégeant la biodiversité, c'est pourquoi les sites Natura 2000 ne sont pas destinés à n'être que des réserves naturelles excluant toute forme d'activité humaine. L'Union européenne estime que ce réseau peut coexister avec les progrès économiques et que les activités offrant des bénéfices à la

communauté — agriculture, chasse, tourisme et bien d'autres

— peuvent continuer de se développer aussi longtemps qu'elles n'entrent pas en conflit avec la conservation des espèces. De fait, il convient d'impliquer dès le début tous les acteurs locaux dans la planification et la gestion des sites, afin que la protection de la nature ne soit pas imposée à une population réticente, ou considérée par elle comme une restriction ou une



© Micheal O'Briain

menace pour les ressources qui la font vivre. Ce programme ne vise pas à mettre en danger nos emplois et notre niveau de vie, mais au contraire à améliorer notre qualité de vie à tous. Natura 2000 doit donc se développer en partenariat avec les citoyens.

Les administrations nationales ont fourni des données décrivant chaque site de conservation, qui représentent déjà plus de 9 000 cartes papier et 220 groupes de données numériques. Avec l'aide du Centre commun de recherche (CCR) de l'Union européenne, la Commission a créé une base de données fondée sur un système d'information géographique (SIG), qui permettra à terme de disposer d'informations en ligne sur chaque site Natura 2000 d'Europe.

L'Union cofinance des mesures visant à soutenir la conservation de la nature, et elle a déjà versé plus de 415 millions d'euros pour aider au «démarrage» de centaines de projets dans tous les États membres. Les initiatives en matière d'environnement bénéficient d'aides provenant de toute une série de sources, notamment les Fonds structurels, le Fonds de cohésion et les ressources agroenvironnementales. L'Union européenne cofinance également le développement du réseau Natura 2000 à travers le programme LIFE-Nature.

LIFE-Nature

Le programme LIFE a été lancé en 1992, et il est maintenant entré dans sa troisième phase, qui doit s'achever en 2004.

Il est entièrement consacré au développement de la politique environnementale de l'Union européenne et il comporte trois volets. LIFE-Nature est l'un de ces volets.

Près de la moitié du budget LIFE III, qui se monte à 640 millions d'euros, est affectée à la protection de la nature. Ce programme s'étend aujourd'hui aux pays candidats et il comprend des fonds spéciaux pour les actions de promotion et de publicité.

LIFE-Nature a déjà financé des centaines de projets dans toute l'Union.



Exemples concernant les projets de Life-Nature

Comptage des loups en Grèce

En 1997, l'ONG Arcturos a posé les jalons de la conservation des loups en Grèce, avec l'aide de LIFE-Nature. On disposait alors de très peu d'informations, et les estimations réalisées évaluèrent la population de loups à un nombre maximal de 300 animaux. Avec l'aide de l'Union européenne, il a été possible de mener dans le cadre du projet des travaux approfondis sur le terrain et de sonder l'opinion des agriculteurs et des éleveurs. Cela a permis à l'ONG de dresser un tableau exact de la situation et d'évaluer la population actuelle de loups à quelque 500 à 700 individus. Qui plus est, ce nombre se stabilise et a même tendance à augmenter.

Restauration de la biodiversité en Suède

L'«alvar» est un type d'habitat composé de roches calcaires dures recouvertes d'une fine couche de terre. On rencontre des terres d'alvar sur les îles d'Öland et de Gotland ainsi que dans certaines régions de Suède et d'Estonie; cet habitat abrite une flore et une faune hautement spécialisées. Le «Stora Alvaret» (grand Alvar) de l'île d'Öland, qui couvre 25 000 hectares, est le plus vaste d'Europe. Depuis l'âge de pierre, l'alvar se perpétue grâce au pâturage des animaux, mais, au cours des dernières décennies, les arbres et les arbustes ont commencé à envahir cet habitat. En 1996, un projet cofinancé par LIFE a été lancé pour protéger et restaurer l'alvar. Il prévoyait un déboisement et la mise en place de clôtures sur de vastes zones, ainsi qu'une campagne destinée à informer les agriculteurs locaux de la valeur naturelle et culturelle du pâturage.

Ce projet recrée les terres de pâturage établies de longue date qui permettent aux habitats et aux espèces caractéristiques de cette zone de se perpétuer; il a en outre permis de sensibiliser avec succès les propriétaires fonciers de la région à la question de la conservation.

Une nouvelle vie pour le chêne britannique

Les chênaies atlantiques se rencontrent sur les côtes occidentales de l'Écosse, de l'Angleterre, du pays de Galles et, plus au sud, en France, en Espagne et au Portugal. Dans les îles britanniques, ces vieilles chênaies abritent une flore extrêmement riche composée de plantes basses et de fougères, et elles sont un refuge idéal pour les oiseaux chanteurs migrateurs.

Traditionnellement, les collectivités locales utilisaient ces arbres comme ressources renouvelables d'approvisionnement en bois de construction et de chauffage, en écorce pour tanner le cuir, et comme abri pour le bétail. Mais, plus récemment, la plantation de conifères et l'invasion de cet habitat par des espèces exotiques de rhododendron ont porté atteinte à la biodiversité indigène.

Le projet «Atlantic oakwoods» (chênaies atlantiques) a été lancé pour préserver et régénérer cet habitat, afin de préparer la création de zones spéciales de conservation. La gageure a notamment consisté à convaincre des propriétaires fonciers privés souvent absents, ainsi que des collectivités locales, de l'intérêt de sauver ces arbres et à établir des partenariats locaux à long terme.

Les mesures à venir

La protection de la nature ainsi que de la faune et de la flore sauvages constitue l'une des quatre priorités du sixième programme communautaire d'action pour l'environnement (2001-2010), récemment proposé ⁽³⁾.

Ses objectifs sont notamment les suivants:

- protéger et restaurer les écosystèmes;
- mettre un terme à la disparition de la biodiversité, tant à l'intérieur de l'Union européenne qu'à l'échelon mondial;
- protéger les sols contre l'érosion et la pollution.

La réalisation de ces objectifs nécessitera la mise en place de toute une série de mesures au cours des dix années à venir. Par exemple, les États membres doivent pouvoir disposer d'une politique unifiée en vue de prévenir et de traiter les catastrophes et les accidents qui menacent le milieu naturel, tels que les explosions chimiques ou le naufrage de pétroliers. L'Union européenne contribue au développement de stratégies préventives à long terme et d'instruments d'alerte rapide ainsi que de moyens d'action en cas d'urgence, notamment par la surveillance par satellite.

L'Union européenne cherche également à définir de nouvelles stratégies pour protéger les sols et l'environnement marin, et elle compte mettre en place une politique de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) pour réconcilier les exigences sociales, économiques et environnementales dans ces zones ⁽⁴⁾. L'Union apportera son soutien aux programmes de gestion durable des forêts, et le programme Natura 2000 s'ouvrira à d'autres pays.



⁽³⁾ *Environnement 2010 — Notre avenir, notre choix*, Commission européenne, 2001, ISBN 92-894-0262-8.

⁽⁴⁾ *Qualité des zones côtières: une priorité pour l'Union européenne*, Commission européenne, 2001, ISBN 92-894-1152-X.

Plans à long terme

1. Des lois existent à l'échelon communautaire pour protéger notre patrimoine naturel; elles ont un rôle important à jouer, mais elles ne sont pas correctement appliquées par les gouvernements nationaux. **Les États membres ont l'obligation de respecter les engagements qu'ils ont eux-mêmes contractés**, et l'une des priorités de la Commission consiste à veiller à ce respect. Certains pays sont en retard dans l'établissement des listes de sites Natura 2000, par exemple. Cela retarde l'ensemble du processus de construction du réseau et de mise en place d'une stratégie exhaustive de protection de la nature.
2. Pour pouvoir bénéficier du soutien massif et actif des citoyens de l'Union européenne, **les objectifs et les principes de Natura 2000 doivent être mieux connus et compris**. Jusqu'à présent, la sensibilisation se limite trop à la sphère des défenseurs de l'environnement. Par exemple, si l'on veut que les sites Natura 2000 attirent des touristes et stimulent les économies locales, lorsque cela est opportun, il faut qu'ils soient largement connus du public.
3. L'implication des acteurs locaux est un aspect crucial de toute initiative de protection de la nature, et la **communication doit donc être une priorité**. En Autriche, par exemple, un projet LIFE visant à protéger l'ours brun a mis en place un groupe consultatif qui compte 74 participants, au nombre desquels se trouvent des représentants des autorités locales ainsi que des acteurs locaux — allant des apiculteurs aux groupes scolaires. Au Royaume-Uni, dans le cadre d'un projet concernant la faune et la flore marines, des brochures ont été distribuées à plus de 30 000 marins et plaisanciers.
Enfin, un projet sur la biodiversité mené à Yyteri, en Finlande, a organisé une campagne d'information par le biais de la presse, les stations de radio et la télévision locales.



4. Avant tout, **la protection de la nature doit se faire en partenariat**, et tous les acteurs impliqués doivent être convaincus que leurs souhaits et leurs intérêts seront pris en considération. C'est la seule manière d'en faire un succès. C'est pourquoi il est si important d'obtenir le soutien actif de chaque citoyen européen aux initiatives et aux projets locaux.

Lorsque des problèmes surviennent, les populations locales sont souvent elles-mêmes en mesure d'y apporter des solutions, et cette approche «du bas vers le haut» est toujours la plus efficace. Cela implique honnêteté et transparence, par l'information des communautés et l'instauration d'un climat de confiance essentiel au succès.

Les organismes publics et privés, les ONG, les gouvernements et les particuliers ont tous un rôle à jouer dans la sauvegarde de notre patrimoine naturel. Les ressources les plus importantes à cet égard sont l'effort, l'enthousiasme et l'engagement des citoyens.



Informations complémentaires

La direction générale de l'environnement est le service de la Commission européenne chargé des questions liées à l'environnement, à la protection civile et à la radioprotection. La DG Environnement produit régulièrement des rapports et autres publications concernant les diverses questions environnementales, y compris la nature.

Pour obtenir de plus amples informations sur les politiques européennes en matière d'environnement, veuillez consulter le site de la DG Environnement sur le serveur Europa (<http://europa.eu.int/comm/environment/>). Ce site propose également un catalogue en ligne des publications, dont beaucoup sont disponibles gratuitement, ainsi qu'une page d'accueil sur la conservation de la nature (http://europa.eu.int/comm/environment/nature/home_fr.htm), qui comprend entre autres une liste des services de protection de la nature dans les États membres.

Si vous avez des questions concernant les politiques européennes dans le domaine de l'environnement et de la nature, veuillez vous adresser à:

Commission européenne

Centre d'information de la DG Environnement
BU 9 0/11
B-1049 Bruxelles
Adresse électronique: envinfo@cec.eu.int

Autres sources d'information utiles

Agence européenne pour l'environnement

Kongens Nytorv 6
DK-1050 København
Fax (45) 33 36 71 99
E-mail: eea@eea.eu.int
Site *web*: <http://www.eea.eu.int>

WWF INTERNATIONAL

Avenue du Mont-Blanc
CH-1196 Gland
Tél. (41-22) 364 91 11
Site *web*: <http://www.panda.org>

IUCN — Union mondiale pour la nature

Rue Mauverney, 28
CH-1196 Gland
Tél. (41-22) 999 00 01
Site *web*: <http://www.iucn.org>

CONVENTION DE BONN

Secrétariat PNUE/CMS
Bureau des Nations unies à Bonn
Martin-Luther-King-Strasse 8
D-53175 Bonn
Tél. (49-228) 815 24 01/02
Site *web*: <http://www.wcmc.org.uk/cms>

CONVENTION DE BERNE

Site *web*: <http://conventions.coe.int/Treaty/EN/cadreprincipal.htm>

L'Union européenne et la protection de la nature

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2002 — 22 p. — 21 x 21 cm

ISBN 92-894-1407-3

Venta • Salg • Verkauf • Πωλήσεις • Sales • Vente • Vendita • Verkoop • Venda • Myynti • Försäljning
http://eur-op.eu.int/general/en/s-ad.htm

BELGIQUE/BELGIË
Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202/Koningslaan 202
B-1190 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 538 43 08
Fax (32-2) 538 08 41
E-mail: jean.de.lannoy@infoboard.be
URL: http://www.jean-de-lannoy.be

**La librairie européenne/
De Europese Boekhandel**
Rue de la Loi 244/Wetstraat 244
B-1040 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 295 26 39
Fax (32-2) 735 08 60
E-mail: mail@leurop.be
E-mail: url@leurop.be

Moniteur belge/Belgisch Staatsblad
Rue de Louvain 40-42/Leuvenseweg 40-42
B-1000 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 552 22 11
Fax (32-2) 511 01 84
E-mail: eusales@just.fgov.be

DANMARK
J. H. Schultz Information A/S
Herstedvang 12
DK-2620 Albertslund
Tlf. (45) 43 53 23 00
Fax (45) 43 53 19 69
E-mail: schultz@schultz.dk
URL: http://www.schultz.dk

DEUTSCHLAND
Bundesanzeiger Verlag GmbH
Vertriebsabteilung
Amsterdamer Straße 192
D-50735 Köln
Tél. (49-221) 97 66 80
Fax (49-221) 97 66 82 78
E-Mail: Vertrieb@bundesanzeiger.de
URL: http://www.bundesanzeiger.de

ΕΛΛΑΔΑ/GREECE
G. C. Eleftheroudakis SA
International Bookstore
Panepistimiou 17
GR-10564 Athina
Tél. (30-1) 331 41 80/12/3/4/5
Fax (30-1) 325 84 99
E-mail: elebooks@netor.gr
URL: elebooks@hellasnet.gr

ESPAÑA
Boletín Oficial del Estado
Trafalgar, 27
E-28071 Madrid
Círculo 1
Tél. (34) 915 38 21 11 (líbros)
915 84 17 15 (suscripción)
Fax (34) 915 38 21 21 (líbros),
915 84 17 14 (suscripción)
E-mail: clientes@com.boe.es
URL: http://www.boe.es

Mundi Prensa Libros, SA
Castelló, 37
E-28001 Madrid
Tél. (34) 914 36 37 00
Fax (34) 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
URL: http://www.mundiprensa.com

FRANCE
Journal officiel
Service des publications des CE
26, rue Desaix
F-75727 Paris Cedex 15
Tél. (33) 140 58 77 31
Fax (33) 140 58 77 00
E-mail: europublications@journal-officiel.gouv.fr
URL: http://www.journal-officiel.gouv.fr

IRELAND
Alan Hanna's Bookshop
270 Lower Rathmines Road
Dublin 6
Tél. (353-1) 496 73 98
Fax (353-1) 496 02 28
E-mail: hannaas@iol.ie

ITALIA
Licosa SpA
Via Duca di Calabria, 1/1
Casella postale 552
I-50125 Firenze
Tél. (39) 055 64 83 1
Fax (39) 055 64 12 57
E-mail: licosa@licosa.com
URL: http://www.licosa.com

LUXEMBOURG
Messageries du livre SARB
5, rue Raiffeisen
L-2411 Luxembourg
Tél. (352) 40 10 20
Fax (352) 49 06 61
E-mail: mail@mdlu.lu
URL: http://www.mdlu.lu

NETHERLAND
SDU Servicecentrum Uitgevers
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA Den Haag
Tél. (31-70) 378 98 80
Fax (31-70) 378 97 83
E-mail: sdu@sdu.nl
URL: http://www.sdu.nl

PORTUGAL
Distribuidora de Livros Bertrand Ltd.º
Grupo Bertrand, SA
Rua das Terras dos Vales, 4-A
Aparado 50007
P-2700 Amadora
Tél. (351) 214 95 87 87
Fax (351) 214 98 02 55
E-mail: dlb@ip.pt

Imprensa Nacional-Casa da Moeda, SA
Sector de Publicações Oficiais
Rua da Escola Politécnica, 135
P-1250-100 Lisboa Codex
Tél. (351) 213 94 57 00
Fax (351) 213 94 57 50
E-mail: spcoe@incm.pt
URL: http://www.incm.pt

SUOMI/FINLAND
**Akateeminen Kirjakauppa/
Akademiska Bokhandeln**
Keskuskatu 1/Centralgatan 1
PL/PB 128
FIN-00101 Helsinki/Helsingfors
P-fax (358-9) 121 44 18
F-fax (358-9) 121 44 35
Sähköposti: sps@akateeminen.com
URL: http://www.akateeminen.com

SVERIGE
BTJ AB
Traktorvägen 11-13
S-221 82 Lund
Tlf. (46-46) 18 00 00
Fax (46-46) 30 79 47
E-post: btjeu-pub@btj.se
URL: http://www.btj.se

UNITED KINGDOM
The Stationery Office Ltd
Customer Services
PO Box 29
Norwich NR3 1GN
Tél. (44) 870 60 05-522
Fax (44) 870 60 05-533
E-mail: book.orders@theso.co.uk
URL: http://www.itsofficial.net

ISLAND
Bokabud Larusar Blöndal
Skólavörðustíg, 2
IS-101 Reykjavík
Tél. (354) 552 55 40
Fax (354) 552 55 60
E-mail: bokabud@simnet.is

SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA

Euro Info Center Schweiz
c/o OSEC Business Network Switzerland
Stampfenbachstraße 85
PF 492
CH-8035 Zürich
Tél. (41-1) 365 53 15
Fax (41-1) 365 54 11
E-mail: eics@osec.ch
URL: http://www.osec.ch/eics

BÄLGARIJA
Europress Euromedia Ltd
59, blvd Vitosha
BG-1000 Sofia
Tél. (359-2) 980 37 66
Fax (359-2) 980 42 30
E-mail: Milena@mbox.cit.bg
URL: http://www.europress.bg

CYPRUS
Cyprus Chamber of Commerce and Industry
PO Box 21455
CY-1509 Nicosia
Tél. (357-2) 88 97 52
Fax (357-2) 66 10 44
E-mail: demetrap@ccci.org.cy

EESTI
Eesti Kaubandus-Tööstuskoda
(Estonian Chamber of Commerce and Industry)
Toom-Kooli 17
EE-10130 Tallinn
Tél. (372) 646 02 44
Fax (372) 646 02 45
E-mail: info@koda.ee
URL: http://www.koda.ee

HRVATSKA
Mediatrade Ltd
Pavla Hatza 1
HR-10000 Zagreb
Tél. (385-1) 481 94 11
Fax (385-1) 481 94 11

MAGYARORSZÁG
Euro Info Service
Szt. István krt.12
III emelet 1/A
PO Box 1039
H-1104 Budapest
Tél. (36-1) 329 21 70
Fax (36-1) 349 20 53
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
URL: http://www.euroinfo.hu

MALTA
Miller Distributors Ltd
Malta International Airport
PO Box 25
Luqa LOA 05
Tél. (356) 66 44 88
Fax (356) 67 67 99
E-mail: gwrth@usa.net

NORGE
Swets Blackwell AS
Hans Nielsen Hauges gt. 39
Boks 4901 Nydalen
N-0423 Oslo
Tél. (47) 23 40 00 00
Fax (47) 23 40 00 01
E-mail: info@no.swetsblackwell.com
URL: http://www.swetsblackwell.com/no

POLSKA
Ars Polonia
Krakowskie Przedmiescie 7
Skv. pocztowa 1001
PL-00-950 Warszawa
Tél. (48-22) 826 12 01
Fax (48-22) 826 82 40
E-mail: books119@arspolonia.pl

ROMÂNIA
Euromedia
Str.Dionisie Lupu nr. 65, sector 1
RO-70184 Bucuresti
Tél. (40-1) 315 45 03
Fax (40-1) 312 96 46
E-mail: euromedia@mailcity.com

SLOVAKIA
Centrum VTISR
Nám. Slobody, 19
SK-81223 Bratislava
Tél. (421-7) 54 41 83 64
Fax (421-7) 54 41 83 64
E-mail: europ@tbbi.sk,klubas.sk
URL: http://www.sklt.stuba.sk

SLOVENIA
GV Zalozba
Dunajska cesta 5
SLO-1000 Ljubljana
Tél. (386) 613 09 1804
Fax (386) 613 09 1805
E-mail: europ@gvestnik.si
URL: http://www.gvzalozba.si

TÜRKİYE
Dunya Infotel AS
100, Yil Mahallesi 34440
TR-80050 Bagcilari-Istanbul
Tél. (90-212) 629 46 89
Fax (90-212) 629 46 27
E-mail: aktuel.info@dunya.com

ARGENTINA
World Publications SA
Av. Cordoba 1877
C1120 AAA Buenos Aires
Tél. (54-11) 48 15 81 56
Fax (54-11) 48 15 81 56
E-mail: wpbooks@infovia.com.ar
URL: http://www.wpbooks.com.ar

AUSTRALIA
Hunter Publications
PO Box 404
Abbotsford, Victoria 3067
Tél. (61-3) 94 17 53 61
Fax (61-3) 94 19 71 54
E-mail: jpdavies@ozemail.com.au

BRESIL
Livraria Camões
Rua Bittencourt da Silva, 12 C
CEP
20043-900 Rio de Janeiro
Tél. (55-21) 262 47 76
Fax (55-21) 262 47 76
E-mail: livraria.camoes@incm.com.br
URL: http://www.incmm.com.br

CANADA
Les éditions La Liberté Inc.
3020, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, Québec G1X 3V6
Tél. (1-418) 658 37 63
Fax (1-800) 567 54 49
E-mail: liberte@medimn.qc.ca

Renouf Publishing Co. Ltd
5369 Chemin Candok Road, Unit 1
Ottawa, Ontario K1J 3J5
Tél. (1-613) 745 26 65
Fax (1-613) 745 76 60
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
URL: http://www.renoufbooks.com

EGYPT
The Middle East Observer
41 Sherif Street
Cairo
Tél. (20-2) 392 69 19
Fax (20-2) 393 97 32
E-mail: inquiry@meobserver.com
URL: http://www.meobserver.com.eg

MALAYSIA
EBIC Malaysia
Suite 45.02, Level 45
Plaza MBF (Letter Box 45)
8 Jalan Yap Kwan Seng
50450 Kuala Lumpur
Tél. (60-3) 21 62 92 98
Fax (60-3) 21 62 61 98
E-mail: ebic@tm.net.my

MEXICO
Mundi Prensa México, SA de CV
Rio Pánuco, 141
Colonia Cuauhtémoc
MX-06500 Mexico, DF
Tél. (52-5) 553 96 38
Fax (52-5) 514 67 99
E-mail: 101545.2361@compuserve.com

SOUTH AFRICA
Eurochamber of Commerce in South Africa
PO Box 781738
2146 Sandton
Tél. (27-11) 884 39 52
Fax (27-11) 883 55 73
E-mail: info@eurochamber.co.za

SOUTH KOREA
**The European Union Chamber of
Commerce in Korea**
5th Fl. The Shilla Hotel
202, Jangchung-dong 2 Ga, Chung-ku
Seoul 100-392
Tél. (82-2) 22 53-5631/4
Fax (82-2) 22 53-5636/6
E-mail: eucock@eucock.org
URL: http://www.eucock.org

SRI LANKA
EBIC Sri Lanka
Trans Asia Hotel
115 Sir Chittampalam
A. Gardiner Mawatha
Colombo 2
Tél. (94-1) 074 71 50 78
Fax (94-1) 44 87 79
E-mail: ebicsl@slnet.lk

T'AI-WAN
Tycoon Information Inc
PO Box 81-466
105 Taipei
Tél. (886-2) 87 12 86 86
Fax (886-2) 87 12 47 47
E-mail: eutpupe@ms21.hinet.net

UNITED STATES OF AMERICA
Bernan Associates
4611-F Assembly Drive
Lanham MD 20706-4391
Tél. (1-800) 274 44 47 (toll free telephone)
Fax (1-800) 865 34 50 (toll free fax)
E-mail: query@bernan.com
URL: http://www.bernan.com

**ANDERE LÄNDER
OTHER COUNTRIES
AUTRES PAYS**

**Bitte wenden Sie sich an ein Büro Ihrer
Wahl/Please contact the sales office of
your choice/veuillez vous adresser au
bureau de vente de votre choix**
Office for Official Publications of the European
Communities
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
Tél. (352) 29 29-42455
Fax (352) 29 29-42758
E-mail: info-info-gpoc@cec.eu.int
URL: publications.eu.int



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg

ISBN 92-894-1407-3

